

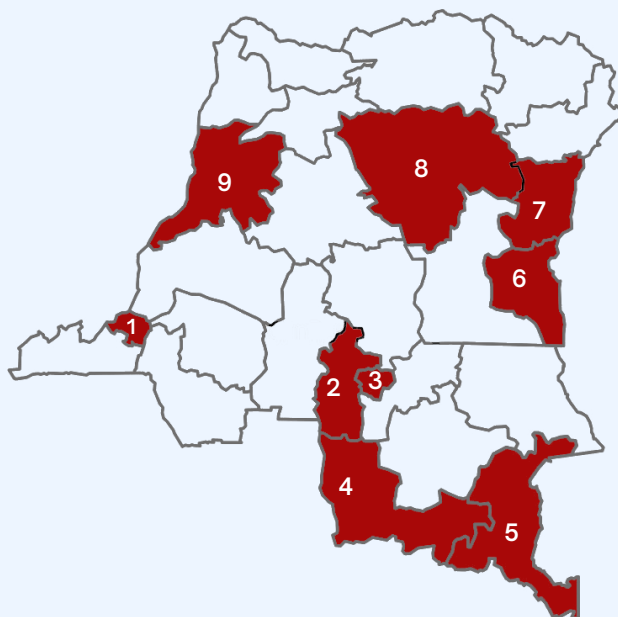
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 29
20 – 26 FEVRIER 2023

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa • 2 Kasai-Central • 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba • 5 Haut-Katanga • 6 Sud-Kivu • 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo • 9 Equateur

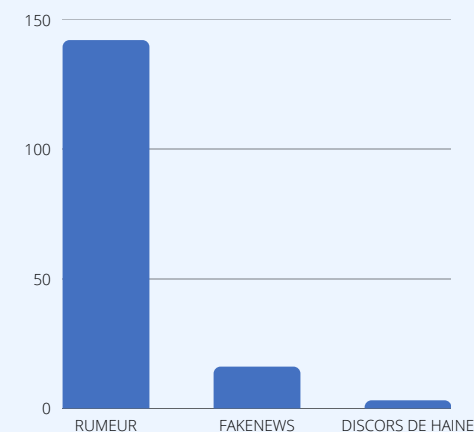


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



Parmi les feedbacks collectés durant cette période, 142 sont des rumeurs, 16 Fausses informations et 3 Discours de haine.

Rumeur #1

Récoltée au Nord-Kivu

“ La communauté Banyamulenge s’est réunie pour dénoncer la discrimination dont elle a été victime au cours de cette étape d’enrôlement et poser des conditions aux autorités pour leur participation aux élections.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Aucune condition n’a été officiellement annoncée et imposée aux autorités par la communauté Banyamulenge sur leur participation aux élections. Cependant, le ministre des Infrastructures et Travaux publics, Alexis Gisaro, a rencontré, le lundi 27 février, le président de la CENI, Denis Kadima, pour échanger notamment sur les différentes difficultés lors de l’enrôlement.

« Il se trouve qu’une frange des compatriotes a connu quelques difficultés pour se faire enrôler à cause de leur faciès. Nous sommes rassurés par le président Denis Kadima sur la politique de la CENI qui ne prône aucune forme de stigmatisation ou de discrimination concernant l’enrôlement des Congolais. Par rapport aux cas signalés, il m’a été rapporté que toutes les dispositions ont été prises pour que cela ne se reproduise plus”, a déclaré Alexis Gisaro selon les médias congolais.

Selon la CENI, il y a eu des violences le 22 février contre certaines personnes de la communauté Banyamulenge qui voulaient s’inscrire dans le groupement Karhongo-Nyangezi.

Le président de la CENI a condamné cette forme de discrimination et rappelle la procédure à suivre pour dénoncer une personne dont les origines seraient douteuses.

« La CENI a condamné toute tentative d’exclure quelqu’un du processus électoral parce que la loi est très claire et veut que la CENI elle-même détermine le groupement de la personne et juge si cette personne peut être inscrite (...). Nous affichons pendant 7 jours la liste des gens inscrits et c’est à ce niveau qu’on peut agir. Et à la fin de ce processus, nous allons également afficher les listes pour donner le temps aux congolais d’aller faire des réclamations au cas où il y aurait des gens qui ne devraient « pas figurer sur la liste. Nous ne voulons pas que la population prenne les choses en mains parce que ça peut amener à des dérives. », a expliqué Denis Kadima.

Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” Pourquoi prolonger l’enrôlement des électeurs de 25 jours dans la première zone et de 15 dans la deuxième zone alors qu’il n’y a pas encore 50% d’électeurs enrôlés ?



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La durée de la prorogation de l’opération d’enrôlement des électeurs dans une aire opérationnelle est facteur des contraintes ou difficultés rencontrées pendant le déroulement de l’opération.

Patricia Nseyi, rapporteur de la centrale électorale, a souligné au cours d’une conférence de presse, le mardi 28 février, que le nombre de jours de prorogation dans l’aire opérationnelle 2 est moins important car « des solutions à certains problèmes techniques et opérationnels rencontrés dans l’aire opérationnelle 1 ont été trouvés, solutions qui profitent également aux aires opérationnelles 2 et 3 ».

Concernant les chiffres déjà enregistrés, la CENI note qu’au 26 février, la deuxième aire opérationnelle a totalisé 6 530 581 enregistrements, soit 39 %. Elle espère voir ce taux rapidement évoluer durant cette prolongation de quinze jours allant du 24 février au 10 mars 2023.

Rumeur #3

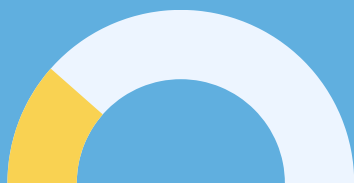
Récoltée à Kinshasa

” Vraiment ridicule que Macron utilise l'image de Fally Ipupa pour soigner la sienne. La France soutient Kigali et le M23, nous le savons tous et cette guerre risque de bloquer le processus électoral.



Twitter

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Deux éléments distincts sont importants : d'une part, l'internaute affirme que la France soutient le Rwanda et le Mouvement du 23 mars (M23) et de l'autre, la France utiliserait l'image de l'artiste congolais Fally Ipupa pour « laver la sienne ». Rien ne prouve que la France soutienne Kigali et le M23.

Un article de Jeune Afrique de décembre 2022 reprend la position de la France sur la guerre dans l'est de la RDC :

« Nous condamnons le soutien que le Rwanda apporte au groupe M23 et nous demandons que les processus de Luanda et de Nairobi puissent être intégralement mis en œuvre », a déclaré Anne-Claire Legendre, porte-parole du ministère français des Affaires étrangères, dans un communiqué.

« Le M23 doit cesser les combats, se désengager et rendre les territoires occupés [...]. Le Rwanda, car il faut le nommer, doit cesser son soutien au M23. Il faut en finir avec la répétition de l'histoire dans cette région », avait déclaré la secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires étrangères, Chrysoula Zacharopoulou lors de son passage à Kinshasa. Pour la société civile congolaise, cette condamnation est arrivée tardivement et à force d'insistance. « En raison du soutien actif qu'il apporte au président rwandais Paul Kagame, qui pille, viole et massacre en #RDC depuis 1996, Emmanuel Macron n'est pas le bienvenu en #RDC », a twitté le mouvement citoyen Lucha mercredi 1er mars après un rassemblement pacifique devant l'Ambassade de France en RDC.

« Le Président français est très actif sur l'invasion de l'Ukraine en infligeant de lourdes sanctions contre la Russie, alors qu'il est incapable d'œuvrer avec la même logique contre le Rwanda », a appuyé Bienvenu Matumo, membre influent de la Lucha.

D'autre part, l'affirmation selon laquelle cette guerre risque de bloquer le processus électoral n'est également pas fondée. La CENI n'a pas affirmé que la situation sécuritaire dans l'est de la RDC aurait un impact sur la tenue des élections à la fin de l'année. Il est à noter que, comme mentionné dans les précédents bulletins Parlons Elections, la CENI a toujours rappelé à l'opinion que jusque là les élections se sont toujours tenues dans un contexte de guerre.

Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Avec toutes les données biométriques que vous collectez, comment les gens s’inscrivent plus d’une fois avec les mêmes données pourtant uniques ? La CENI ne parvient pas à détecter les doublons, c’est dangereux.



Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Dans le processus d’enrôlement de la CENI, l’acquisition de la carte se fait sur place sans traitement préalable, car les machines ne sont pas en réseau. Tous les traitements de nettoyage se font après centralisation. Donc vous pouvez vous enrôler plusieurs fois, mais après vérification la CENI va vous traquer et vous radier. Idem pour les mineurs enrôlés, grâce aux photos. Le système de nettoyage s’avère très efficace, il a fait ses preuves », rappelle Yves Kota, directeur informatique à la CENI.

« À la fin, c’est une seule inscription qui sera sauvegardée dans le fichier électoral pour préserver le principe de l’unicité de l’électeur dans le fichier électoral », explique Me Eddy Kisile, conseiller juridique à la CENI.

En effet l’article 45 de la loi portant identification et enrôlement des électeurs stipule ce qui suit « Sans préjudice des dispositions de l’alinéa premier du présent article dans le cas d’une personne qui se fait inscrire plus d’une fois, seule la dernière inscription est prise en compte. (Article 46, modifié par l’article 3 de la nouvelle Loi Electorale).

Rumeur #5

Récoltée au Nord-Kivu

” Déploiement des kits électoraux dans plusieurs centres d’ enrôlement en Ituri, dans les zones sous contrôle des miliciens criminels CODECO. Plus grave encore, des rebelles CODECO sont déployés devant plusieurs centres et sites d’ enrôlement pour garder et sécuriser les bureaux de la CENI et l’ enrôlement des électeurs.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La CENI dément formellement cette rumeur et dit ne pas avoir été alertée par les points focaux à ce sujet.

« J’ai expliqué que la sécurisation des matériels de la CENI est assurée par la police nationale. La loi ne dit pas que la sécurité des équipements doit être assurée par les rebelles occupant le territoire », a indiqué Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI. « Codeco a commencé à faire la loi. L’autorité de l’Etat dans ses territoires contrôlés par CODECO est quasiment absente. Quant à l’ enrôlement des électeurs il sera difficile d’atteindre un nombre élevé d’ enrôlés. Le Codeco bloque le chemin aux passants qui vont d’ une entité à l’ autre pour s’ enrôler. Il n’ assure pas la sécurité des centres d’ inscription. Au contraire, il tracasse la population qui va s’ enrôler. Surtout à Djugu, la situation est très compliquée », déclare monsieur Charité Banza, coordonnateur de la société civile à Djugu.

Rumeur #6

Récoltée au Nord-Kivu

“ Un superviseur de l'opération d'enrôlement à Lubero, révoqué de ses fonctions au motif de harcèlement sexuel, pour servir d'exemple aux agents de la CENI.



Site web



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Cette information a été annoncée dans un communiqué de presse qui a été ensuite reprise par l'Agence congolaise de presse (ACP) et des médias locaux.

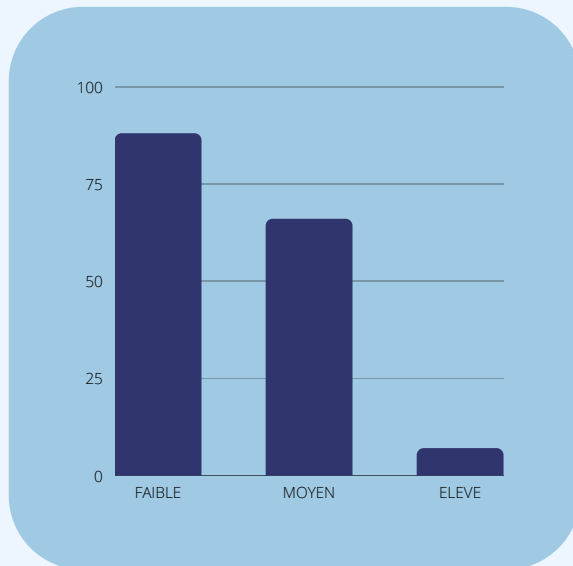
L'accusé Paluku Ngenganu Toussaint était agent de la centrale électorale, dans la commune rurale de Kayna, au sud du territoire de Lubero au Nord-Kivu.

« La CENI antenne de Lubero porte à la connaissance du public que Mr Paluku Ngengano Toussaint jadis affecté à la Commune rurale de Kayna en qualité de contrôleur technique territorial CTT pendant les opérations de la révision du fichier électoral (RFE) 2022-2023 est révoqué de ses fonctions pour harcèlement sexuel et immoralité. Il ne peut plus servir la CENI et figure désormais sur la liste rouge », note le communiqué de la CENI repris par l'ACP.

Le bureau de la CENI au niveau national n'a pas souhaité commenter cette information. Le droit congolais réprime le harcèlement sexuel. Dans le Code du travail, il constitue une faute lourde pouvant entraîner la rupture du contrat de travail. Le harcèlement sexuel est régi en RDC par les articles 2 et 4 de l'arrêté ministériel n° 12/CAB.

ANALYSE

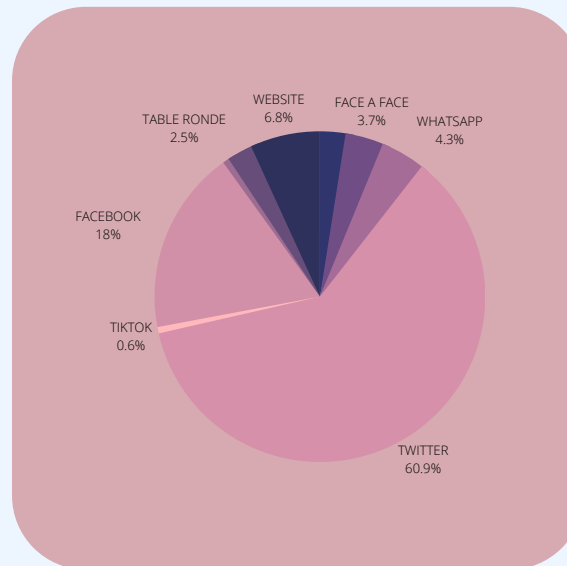
Niveau de risque



Du 20 au 26 février 2023, nous avons collecté 161 rumeurs dans 7 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 146 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 98 sur Twitter, 29 sur Facebook, 11 sur différents sites web, 7 sur WhatsApp et 1 sur TikTok ; et 15 provient de la collecte hors ligne pendant des discussions en face à face, les activités d'engagement communautaire et des échanges dans les clubs d'écoute.

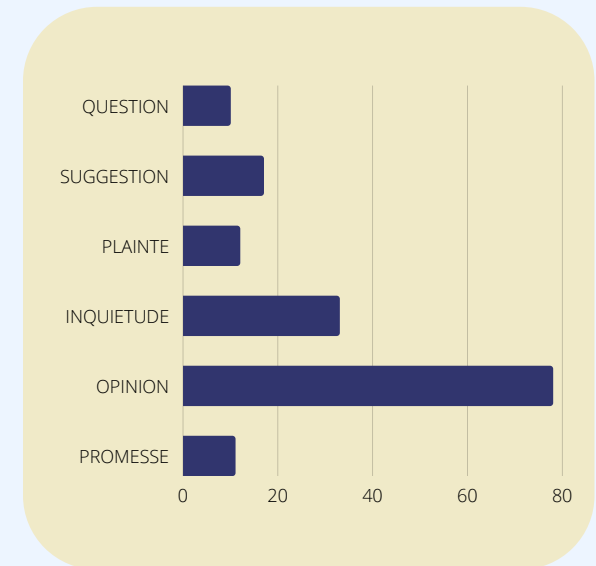
88 de ces rumeurs ont un niveau de risque faible 66 un niveau de risque moyen et 7 un niveau de risque élevé.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Twitter est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 98 feedbacks suivi de Facebook avec 29 feedbacks. La collecte hors ligne a été faible cette période avec 15 feedbacks seulement.

Type de Commentaire



78 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les différentes opinions informées et faits divers de la population en ce qui concerne le déroulement de l'enrôlement et la probabilité de tenu des élections dans le délais prévu, 33 Inquiétudes, 17 Suggestions, 12 Plaintes, 11 Promesses et 10 Questions.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 29

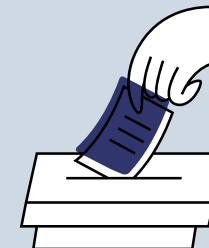
20 – 26 FEVRIER 2023

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 4 mars 2023

